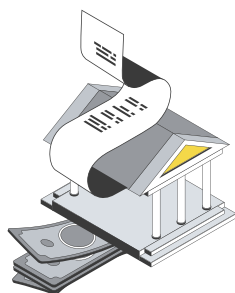


RECOMMANDATIONS POUR LES RÉFORMES FISCALES EN AMÉRIQUE LATINE ET DANS LES CARAÏBES

- 1. Intégrer le respect des droits humains et des obligations environnementales en tant que principes généraux pour guider et informer la prise de décision en matière d'impôts.*
- 2. Promouvoir la progressivité et l'équité des systèmes fiscaux de la région.*
- 3. Promouvoir des réformes de la fiscalité des entreprises, en particulier des entreprises multinationales, qui prennent en compte et protègent les intérêts de la région.*
- 4. Prendre des mesures pour accroître la transparence fiscale.*
- 5. Promouvoir une fiscalité visant à protéger l'environnement, notamment en ce qui concerne la transition énergétique et la réponse à la crise climatique.*
- 6. Revoir les avantages fiscaux en fonction de critères de transparence et d'équité, en éliminant les privilèges et en donnant la priorité aux avantages qui génèrent une croissance inclusive, un développement durable et la justice sociale.*
- 7. Promouvoir une gouvernance fiscale mondiale véritablement inclusive et respectueuse de la souveraineté nationale.*
- 8. Intégrer la dimension de genre dans la politique fiscale.*
- 9. Décoloniser la fiscalité internationale et les normes de transparence.*
- 10. Assurer une participation effective de la société civile à la nouvelle plateforme.*



AM : *Ministres des États d'Amérique latine et des Caraïbes*

DE : *Organisations de la société civile d'Amérique latine et des Caraïbes*

RECOMMANDATIONS POUR LES RÉFORMES FISCALES DANS LA RÉGION

Nous, organisations de la société civile soussignées, reconnaissons que l'initiative promue par les gouvernements de la Colombie, du Chili et du Brésil de convoquer le premier sommet fiscal ministériel de la région est une opportunité historique. Ce sommet ouvre la voie à un "nouveau pacte fiscal en Amérique latine et dans les Caraïbes" et à la construction d'une fiscalité mondiale inclusive, durable et équitable à partir de la région, qui aligne les positions au sein de nos pays et entre eux et le Sud global. C'est aussi l'occasion de trouver une voie de dialogue pour des solutions communes. En effet, nous avons besoin d'un espace de coordination supranational qui canalise les demandes et formule des propositions et des recommandations, et qui promeut la responsabilité et la participation sociale dans la coopération en matière de politique fiscale.

L'Amérique latine et les Caraïbes sont touchées par les graves conséquences d'un ensemble de crises - de reproduction sociale et de soins, politiques, économiques, sanitaires, sociales et climatiques - qui aggravent les inégalités, l'exclusion, la pauvreté, l'informalité structurelle et la faim dans notre région. De nombreux pays d'Amérique latine sont également confrontés à des crises de la dette extérieure qui les empêchent de s'attaquer à ces problèmes de manière autonome et efficace. Aujourd'hui plus que jamais, la région a besoin de ressources pour investir dans les services publics, réduire les inégalités, garantir les droits humains et assurer la transition vers une économie fondée sur les droits qui protège la planète et les générations futures.

Différents représentants de la société civile se sont réunis à Bogota les 4 et 5 mai 2023, à Panama City les 4 et 5 juillet et à Carthagène les 25 et 26 juillet pour identifier et discuter d'un certain nombre de questions tributaires urgentes affectant notre



région. Il est nécessaire que les États d'Amérique latine et des Caraïbes mettent en œuvre des actions locales et régionales pour remédier à ces urgences, et qu'ils agissent en tant que bloc régional au niveau mondial. Le sommet ministériel et la plateforme qui en découle constituent une occasion unique pour ceux qui nous représentent d'écouter les besoins des citoyens et d'agir en conséquence.

En ce sens, nous concluons qu'il est urgent de relier les discussions sur la fiscalité aux problèmes les plus urgents de la région et, par conséquent, de mobiliser des ressources - collectées de manière progressive, inclusive et efficace - pour : i) changer le modèle de croissance et de développement productif ; ii) renforcer et garantir des politiques sociales globales et inclusives ainsi que des systèmes de protection sociale et de soins pour la société dans son ensemble et pour les générations futures, qui inversent les inégalités existantes et s'inscrivent dans une perspective de droits ; iii) garantir des services publics de qualité, universels, durables et inclusifs, ainsi que l'exercice effectif des droits de l'homme dans des conditions d'égalité, en mettant l'accent sur l'intersectionnalité ; iv) renforcer les politiques environnementales et veiller à ce que des mesures soient prises pour faire face à la crise climatique et à d'autres menaces environnementales ; v) intégrer les droits des femmes dans leur diversité, de manière transversale, dans la prise de décision en matière fiscale. Ces efforts sont également pertinents pour d'autres forums dans la région, tels que le sommet des présidents de l'Amazonie.

Reconnaisant l'impact des ressources fiscales sur la réalisation de la justice dans toutes ses dimensions : économique, sociale, du travail, politique, climatique, culturelle, raciale, de genre, régionale et holistique-territoriale, nous **exhortons** les États à promouvoir des changements structurels dans la politique fiscale. Dans ce contexte, la société civile **recommande** que les axes thématiques suivants soient abordés en tant que mandat pour la nouvelle plateforme :



1. INTÉGRER LE RESPECT DES DROITS HUMAINS ET DES OBLIGATIONS ENVIRONNEMENTALES EN TANT QUE PRINCIPES GÉNÉRAUX POUR GUIDER ET INFORMER LA PRISE DE DÉCISION EN MATIÈRE D'IMPÔTS

Notre région connaît les plus grandes inégalités de richesse de la planète et des niveaux élevés de pauvreté qui se sont aggravés à la suite de la pandémie de Covid-19, qui a touché 201 millions de personnes. Malgré cela, les pays n'utilisent pas tout leur potentiel fiscal pour lutter contre les inégalités, investir dans les services publics ou financer les objectifs de développement durable (ODD), qui n'ont été atteints qu'à 25 % dans la région. Ce scénario est en contradiction avec les obligations existantes en matière de droits de l'homme, largement assumées par les pays de la région dans les traités internationaux, les constitutions et la législation nationale.

Nous recommandons aux États de respecter, de protéger et de mettre en œuvre les droits humains, y compris les droits en matière d'environnement, et de reconnaître que leur jouissance effective devrait être l'un des principaux objectifs de la fiscalité. Les États devraient s'engager à ce que toute recette supplémentaire générée par les réformes futures soit expressément affectée à la garantie des droits humains, avec des fonds suffisants et un contrôle adéquat basé sur des critères de transparence, de participation et de responsabilisation. En outre, les politiques fiscales doivent être évaluées afin d'analyser leur impact sur les droits humains, en particulier les droits économiques, sociaux, culturels et environnementaux, dans une logique d'intersectionnalité. Nous recommandons que, dans le cadre de la plateforme qui sera lancée, les États soulignent expressément l'importance de la politique fiscale pour promouvoir la redistribution et réduire les disparités entre les sexes et celles des groupes historiquement discriminés, tels que les peuples autochtones, les Afro-descendants, les communautés appauvries, les paysans, les personnes LGBTQIAPN+, les personnes handicapées, les travailleurs, les personnes âgées, les migrants et les enfants, parmi d'autres groupes.

2. PROMOUVOIR LA PROGRESSIVITÉ ET L'ÉQUITÉ DES SYSTÈMES FISCAUX DE LA RÉGION

La progressivité des systèmes fiscaux reste une question en suspens en Amérique latine et dans les Caraïbes. Plus de 46 % des recettes fiscales de la région proviennent des taxes à la consommation. Dans de nombreux pays, le patrimoine, les héritages et les revenus du



capital ne sont pas imposés ou le sont beaucoup moins que les revenus du travail, tandis que certains territoires continuent de rivaliser pour attirer et protéger ces capitaux par des mesures fiscales agressives. Dans ce scénario, il est fréquent que des éléments clés de la garantie des droits soient réduits, avec un impact particulier sur les femmes, qui sont affectées de manière disproportionnée par les tâches que l'État ne finance pas. Les États doivent proposer des systèmes fiscaux progressifs, inclusifs, efficaces, suffisants, équitables, simples et durables pour faire face aux politiques d'austérité promues par les institutions financières internationales.

À cette fin, nous recommandons aux États de renforcer les administrations fiscales et d'encourager leur coopération. Nous recommandons également de mettre en œuvre ou d'améliorer - selon le cas - les impôts sur la richesse et les fortunes, les hauts revenus, le patrimoine, les plus-values, les héritages, les donations importantes, les grandes propriétés foncières, la propriété de biens de luxe et les bénéfices extraordinaires des sociétés multinationales et des transactions financières. Enfin, nous recommandons aux États de prendre des mesures pour promouvoir la formalisation du travail décent afin de garantir une base fiscale plus solide.

3. PROMOUVOIR DES RÉFORMES DE LA FISCALITÉ DES ENTREPRISES, EN PARTICULIER DES ENTREPRISES MULTINATIONALES, QUI PRENNENT EN COMPTE ET PROTÈGENT LES INTÉRÊTS DE LA RÉGION

Actuellement, l'agenda de la fiscalité internationale est mené par l'OCDE. Cependant, le potentiel d'augmentation des recettes des "solutions" proposées par cet organisme est négligeable ou inexistant pour les pays de la région. En outre, ces propositions ne sont pas adaptées aux particularités des économies latino-américaines et ne résultent pas de processus participatifs sur un pied d'égalité reflétant leurs intérêts. Les États de la région ont besoin de solutions efficaces pour taxer l'économie numérique et les entreprises multinationales. Pour ce faire, il est nécessaire d'évaluer une mise en œuvre alternative des solutions issues de cet agenda global, dans un processus de coopération en vue d'une intégration fiscale qui inclut ses propres mécanismes de lutte contre la manipulation des prix de transfert, l'érosion des bases fiscales et le transfert de bénéfices.

Nous recommandons aux États de promouvoir la mise en œuvre de mesures coordonnées pour l'imposition de l'économie hautement numérisée, ce qui permettrait la création d'un bloc régional



dans ce domaine. Nous recommandons également la mise en place d'un impôt minimum sur les entreprises multinationales qui soit mieux aligné sur les taux d'imposition des sociétés dans les cadres fiscaux nationaux, qui frappe davantage d'entreprises multinationales et dont l'assiette soit calculée de manière plus efficace.

4. PRENDRE DES MESURES POUR ACCROÎTRE LA TRANSPARENCE FISCALE

En Amérique latine et dans les Caraïbes, 27 % de la richesse de la région est détenue à l'étranger. Les paradis fiscaux et les abus fiscaux nuisent à l'investissement social et au développement productif. Pour mettre en place une fiscalité équitable et inclusive, il est nécessaire de disposer d'informations sur les personnes qui détiennent d'importantes richesses et qui ne paient pas leur juste part d'impôts. Cela signifie qu'il faut éliminer le double standard d'information : alors que les personnes disposant de peu de ressources font l'objet d'une analyse excessive, les États ne savent rien ou presque sur les grandes fortunes. Cela signifie qu'il faut intégrer une plus grande transparence pour identifier les bénéficiaires effectifs des actifs et des comptes grâce à des registres des actifs et des bénéficiaires effectifs, et renforcer et améliorer la coordination dans l'échange d'informations et la divulgation de la planification fiscale des grandes entreprises.

Nous recommandons aux États de promouvoir des mécanismes de transparence contraignants pour lutter contre la fraude, l'évasion et l'évitement fiscaux et l'utilisation de refuges fiscaux, au moyen de registres publics des bénéficiaires effectifs, d'échanges automatiques d'informations multilatérales, de registres mondiaux d'actifs, de rapports publics pays par pays, et en discutant des dispositions relatives au secret bancaire et fiscal, entre autres mesures. Nous recommandons également de progresser dans l'intégration de toutes les sources d'information internes et externes en vue d'une application efficace et équitable des règles fiscales et budgétaires. Parallèlement, nous recommandons de produire et de publier des informations fiscales de qualité et accessibles, qui permettent une véritable participation sociale et facilitent l'analyse des systèmes fiscaux du point de vue des droits de l'homme, de la race et du genre (en comprenant, par exemple, l'impact différencié qu'ils ont sur les différents groupes). Nous recommandons également de réaliser des progrès coordonnés dans l'utilisation des informations fiscales pour lutter contre d'autres crimes tels que la corruption, l'enrichissement illicite, le trafic de stupéfiants et le blanchiment d'argent.



5. PROMOUVOIR UNE FISCALITÉ VISANT À PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT, NOTAMMENT EN CE QUI CONCERNE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET LA RÉPONSE À LA CRISE CLIMATIQUE

La politique fiscale peut jouer un rôle clé dans la mise en œuvre d'une transition socio-écologique juste, dans laquelle la priorité est donnée à l'environnement, au genre, à la justice ethnique et raciale et aux intérêts des communautés. Cela implique, en premier lieu, que les réformes de l'architecture fiscale mondiale contribuent à combler les écarts entre les pays et à favoriser la qualité de vie de nos populations. Le principe des responsabilités communes mais différenciées exige que ceux qui portent la plus grande responsabilité contribuent le plus au financement des politiques d'atténuation, de pertes et de dommages et d'adaptation, en particulier dans les pays où les déficits de financement sont les plus importants. Le deuxième volet consiste à renforcer la coopération fiscale régionale de manière à ce que l'Amérique latine et les Caraïbes s'orientent vers une stratégie de diversification industrielle à faible émission de carbone et résistante au changement climatique, qui donne la priorité aux droits collectifs, protège la biodiversité et stimule les économies locales, renforce la souveraineté sur les ressources naturelles et contribue à la réduction de la pauvreté et des inégalités. Un troisième élément consiste à intégrer des objectifs environnementaux et climatiques dans les systèmes fiscaux nationaux, au moyen d'instruments qui mettent en œuvre le principe du pollueur-payeur et protègent les populations les plus vulnérables. Ces ressources peuvent constituer une source précieuse de revenus pour les États, leur permettant de garantir les droits et de s'orienter vers un modèle économique plus juste et plus durable.

Nous recommandons aux États d'utiliser la transition juste comme une opportunité pour évoluer vers des économies plus diversifiées et plus résilientes. Pour ce faire, les industries de l'aviation et du transport, les minerais de transition, le secteur extractif en général et les autres industries à forte intensité de carbone doivent être taxés proportionnellement à leur impact sur l'environnement. Les taxes sur le carbone et la richesse sont des instruments dont le potentiel de redistribution peut exiger une contribution équitable de la part des individus et des entreprises les plus riches et des secteurs les plus responsables de la crise climatique.

Nous recommandons aux États de mettre en place des taxes qui visent à protéger l'environnement, à réduire les effets du changement climatique et ses implications économiques et sociales, et à contribuer à la réduction de la dépendance à l'égard de l'exploitation des ressources naturelles non renouvelables, à la décarbonisation de l'économie et à une transition juste. Ces taxes



réglementaires peuvent être accompagnées d'autres mesures visant à décourager les activités économiques qui ont des effets négatifs à long terme sur les communautés et l'environnement.

Nous recommandons également d'envisager des mesures telles que l'élimination des exonérations fiscales pour l'industrie extractive, la réduction des subventions pour les combustibles fossiles et autres activités à forte intensité de carbone, la promotion de politiques économiques écologiques et solidaires, et des politiques d'autonomie économique pour les communautés. Dans tous les cas, il est nécessaire de protéger les populations les plus défavorisées des éventuels impacts régressifs de ces mesures. Enfin, nous recommandons d'étendre le droit à l'information inscrit dans l'accord d'Escazú et les principes de transparence, de participation et de responsabilité à l'information fiscale, ce qui implique d'améliorer l'information disponible et de renforcer les politiques d'échange d'informations au niveau régional.

6. REVOIR LES AVANTAGES FISCAUX EN FONCTION DE CRITÈRES DE TRANSPARENCE ET D'ÉQUITÉ, EN ÉLIMINANT LES PRIVILÈGES ET EN DONNANT LA PRIORITÉ AUX AVANTAGES QUI GÉNÈRENT UNE CROISSANCE INCLUSIVE, UN DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LA JUSTICE SOCIALE

Dans la région, il existe plusieurs avantages fiscaux très importants, à la fois en termes de perte de recettes fiscales et d'aggravation des inégalités. Malgré la grande hétérogénéité de ces avantages, les caractéristiques communes sont qu'il n'y a généralement pas de cadre juridique régissant la façon dont ils sont créés et évalués ; il y a peu d'informations publiques à leur sujet et une opacité inquiétante autour de la prise de décision ; et il y a un manque de pratiques cohérentes d'évaluation et de responsabilisation en ce qui concerne la réalisation des objectifs de ces bénéfices fiscaux. Lorsqu'il est possible de les évaluer, on constate souvent que les individus et les secteurs les plus privilégiés (tels que les grandes entreprises, les secteurs extractif et financier, les hommes et le secteur formel) se taillent la part du lion. Cette situation aggrave particulièrement les inégalités entre les hommes et les femmes.

Nous recommandons aux États d'élaborer et de réviser des normes régionales communes afin de garantir l'identification, le suivi et la comparabilité des avantages et privilèges fiscaux aux niveaux national et infranational, et d'utiliser les normes relatives aux droits humains pour accroître la transparence et la responsabilisation. Nous recommandons également de diagnostiquer, d'examiner, d'évaluer, d'analyser, de rendre transparents et d'éliminer ou de transformer les



avantages fiscaux qui privilégient des groupes particuliers au détriment des besoins sociaux et de la lutte contre la pauvreté et l'inégalité. Par conséquent, nous recommandons de n'accorder de nouveaux avantages fiscaux que s'ils favorisent : (i) la justice sociale et l'équité pour favoriser les secteurs historiquement discriminés, dans une perspective de classe, d'ethnie, de race et de genre ; (ii) une croissance inclusive de l'économie, avec création d'emplois, valeur ajoutée et développement technologique ; (iii) un développement productif, durable sur le plan social et environnemental.

7. PROMOUVOIR UNE GOUVERNANCE FISCALE MONDIALE VÉRITABLEMENT INCLUSIVE ET RESPECTUEUSE DE LA SOUVERAINETÉ NATIONALE

La résolution 77/244 des Nations unies, adoptée à l'unanimité par son Assemblée générale le 30 décembre 2022, est d'une importance capitale car elle promeut et réaffirme les engagements antérieurs des États à renforcer la coopération fiscale internationale, à lutter contre les flux financiers illicites et à s'attaquer à la fraude et à l'évasion fiscales agressives. Cette résolution lance des discussions intergouvernementales visant à renforcer l'inclusivité et l'efficacité de la coopération fiscale internationale en évaluant des options supplémentaires, y compris un éventuel cadre ou instrument de coopération fiscale internationale à élaborer et à approuver dans le cadre d'un processus intergouvernemental de l'ONU. Il est important que les pays d'Amérique latine et des Caraïbes discutent de leur position par rapport à cet espace de négociation international et à d'autres sur les questions fiscales. Le lancement de la Plate-forme de coopération fiscale pour l'Amérique latine et les Caraïbes devrait permettre aux États de la région de promouvoir et de défendre des mécanismes d'intégration et de coopération, aux niveaux régional et mondial, qui permettent aux pays d'Amérique latine et des Caraïbes de se renforcer en tant qu'acteurs importants dans les espaces internationaux, qui leur offrent un accès réel et égal aux pays membres, et qui multiplient leurs voix et leurs demandes sans affecter l'autonomie de leurs positions ou de leurs décisions.

Dans ce contexte, nous recommandons aux États i) de veiller à ce que les espaces de coordination fiscale promeuvent des mesures adaptées aux particularités régionales ; ii) de reconnaître que les initiatives et les espaces existants, tels que l'OCDE, sont limités dans la prise de décisions fiscales qui reflètent les positions et les demandes des pays d'Amérique latine et des Caraïbes et qui ne se traduisent pas par des avantages locaux, mais plutôt par des avantages pour les pays plus riches



; iii) promouvoir l'amélioration de la responsabilité dans les forums existants afin de parvenir à une participation réelle et de qualité ; iv) promouvoir la coopération Sud-Sud ; et v) soutenir le processus initié aux Nations Unies par la résolution 77-244, garantissant la transparence et la participation sociale.

8. INTÉGRER LA DIMENSION DE GENRE DANS LA POLITIQUE FISCALE

Dans la région, il existe des écarts importants entre les hommes et les femmes en ce qui concerne la jouissance de leurs droits, l'accès à un travail décent, les salaires, les emplois de qualité et l'accès à la protection sociale et à la sécurité sociale, ainsi que l'existence d'une organisation sociale injuste qui attribue aux femmes les tâches domestiques et les soins, qu'ils soient rémunérés ou non. Ces tâches soutiennent la vie, la communauté et le fonctionnement du système économique en général. Non seulement les inégalités persistent, mais elles ont été exacerbées par les effets négatifs de la pandémie de Covid-19 et de la crise environnementale, mettant en péril tous les progrès réalisés par les femmes au cours des dernières décennies.

Nous recommandons aux États de mettre en œuvre des politiques fiscales anticycliques qui tiennent compte des inégalités entre les sexes et de promouvoir des politiques publiques qui reconnaissent les femmes dans toute leur diversité. Nous recommandons également l'adoption de stratégies intersectionnelles qui répondent à leurs besoins spécifiques, en accordant une attention particulière à la féminisation de la pauvreté dans la région et au financement de politiques publiques urgentes, telles que les systèmes de soins complets. Nous recommandons d'utiliser la politique fiscale pour éliminer la discrimination fondée sur le sexe et promouvoir l'égalité réelle entre les hommes et les femmes ainsi qu'une répartition plus équitable du pouvoir économique, y compris des mesures positives en faveur des femmes, en mobilisant des ressources aux niveaux national et international et en incluant des ressources supplémentaires et potentielles si nécessaire.



9. DÉCOLONISER LA FISCALITÉ INTERNATIONALE ET LES NORMES DE TRANSPARENCE

Actuellement, les règles fiscales internationales sont formulées par des pays qui sont en fait les plus grands fraudeurs fiscaux. De nombreux pays de l'OCDE et leurs dépendances représentent plus des deux tiers de l'abus fiscal mondial. Le contrôle des règles par l'OCDE ou les pays les plus riches aboutit à des listes de paradis fiscaux dans lesquelles les petites îles des Caraïbes sont stigmatisées, occultant la responsabilité des principaux facilitateurs des flux financiers illicites.

Nous recommandons aux États d'adopter des critères objectifs pour déterminer quels pays constituent des "paradis fiscaux". L'expérience de l'indice de secret financier et de l'indice des paradis fiscaux pour les entreprises du Tax Justice Network montre que ces évaluations peuvent être fondées sur des preuves rigoureuses et prévisibles, plutôt que sur des décisions politiques partiales et arbitraires. Les États de la région devraient élaborer des normes internationales de transparence fiscale qui reconnaissent les capacités institutionnelles de chaque pays et établir des mécanismes de coopération qui soutiennent la transition des pays de la région dépendant du secteur des services offshore vers des économies plus diversifiées et plus résilientes.

10. ASSURER UNE PARTICIPATION EFFECTIVE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE À LA NOUVELLE PLATEFORME

La gouvernance de la nouvelle plateforme, dont le secrétariat sera assuré par la CEPALC, ne peut se faire sans la participation de la société civile. Il serait incohérent de proposer un sommet fiscal inclusif avec un processus participatif sans garantir ces mécanismes à l'avenir. La mise en place d'institutions participatives est le moyen de remplir les obligations énoncées dans les instruments relatifs aux droits de l'homme signés par les États, qui consacrent les principes de transparence, de participation et de responsabilité.

Nous recommandons aux États de mettre en place des mécanismes permettant une participation significative, authentique et autonome des syndicats de travailleurs, de organisations e mouvements sociaux aux débats sur les agendas de reformulation régionale des systèmes fiscaux et des règles fiscales, afin de garantir la transparence et la légitimité des décisions prises dans le cadre de ces processus. Nous recommandons également que les mécanismes institutionnels de participation de la société civile incluent les voix et les demandes des personnes les plus



touchées par les politiques et les systèmes fiscaux régressifs et injustes, notamment les femmes, les peuples autochtones, les Afro-descendants, les communautés pauvres, les paysans, les personnes LGBTQIAPN+, les personnes handicapées, les travailleurs, les personnes âgées, les migrants et les enfants, parmi d'autres populations historiquement discriminées. Enfin, nous recommandons la création d'un Conseil consultatif permanent de la société civile et la garantie d'une participation active aux groupes de travail créés, financés par des ressources publiques adéquates.

